



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NIERGNIES

En date du 06 Février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 06 Février à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Marjorie GOSSELET-CAMBRAI, Maire.

Présents : ANCKAER Michel – DENIMAL Brigitte – FAZENDA Luis - GOSSELET-CAMBRAI Marjorie – HANOT Frédéric – LEBLANC Martine - MASSY Isabelle – NICOLAS Bertrand - SEGARD Freddy – VANESSE Damien

Absents : Carlos DE FREITAS

Absents excusés : BONA François - COTTON Ludovic - HOUILLON Laurence - MOSCHKAU Roselyne

Procurations : BONA François à Marjorie GOSSELET-CAMBRAI ; COTTON Ludovic à ANCKAER Michel ; HOUILLON Laurence à MASSY Isabelle ; MOSCHKAU Roselyne à DENIMAL Brigitte

Monsieur Freddy SEGARD a été désigné comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1- Délibération SIVU « Murs Mitoyens » du Cambrésis – Adhésion de la commune de SAINT-SOUPLET-ESCAUFORT
- 2- Délibération SIDEN-SIAN – Fiscalisation de la contribution DECI « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- 3- Demandes de subventions pour les projets futurs
- 4- Travaux
- 5- Questions diverses

Le compte-rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité

- 1- Délibération SIVU « Murs Mitoyens » du Cambrésis – Adhésion de la commune de SAINT-SOUPLET-ESCAUFORT**

Madame la maire informe les membres du conseil que nous avons reçu un courrier en date du 06 Janvier 2023, du Président du SIVU « Murs Mitoyens » du Cambrésis. Ce dernier nous a transmis la délibération du Comité Syndical du 16 Décembre dernier relative à l'approbation d'une demande d'adhésion d'une nouvelle commune (SAINT-SOUPLET-ESCAUFORT) au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis ». En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, les communes membres sont invitées à se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Après délibération, les membres du conseil décident à l'unanimité :

☞ D'accepter l'adhésion de la commune de SAINT-SOUPLET-ESCAUFORT au SIVU « Murs Mitoyens » du Cambrésis à compter du 1^{er} Avril 2023.

- 2- Délibération SIDEN-SIAN – Fiscalisation de la contribution DECI « Défense Extérieure Contre l'Incendie »**

Madame la maire explique aux membres que nous avons reçus un courrier du Président du SIDEN SIAN le 09 Janvier 2023. Dans ce dernier, il rappelle que la commune a adhéré au SIDEN SIAN pour la compétence « Défense

Extérieure Contre l'Incendie ». Comme tous les ans, le Comité Syndical délibère au sujet des cotisations. Pour 2023, la cotisation de la commune s'établit comme suit : 5€ TTC x Nombre d'habitants de la commune connu au 1^{er} janvier 2022 soit un montant de 2605€ TTC. Le comité syndical a décidé de mettre en place la fiscalisation de la commune. Toutefois, le conseil municipal a la possibilité de refuser cette fiscalisation et donc de financer la contribution par le biais du budget communal. Dans ce cas, il convient de délibérer obligatoirement avant le 1^{er} Mars 2023 contre le recouvrement de la cotisation syndicale par fiscalisation.

Après délibération, les membres du conseil décident à l'unanimité :

- ☞ de s'opposer à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie
- ☞ d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune.
- ☞ demande au SIDEN-SIAN d'émettre un titre de recettes correspondant au montant de la cotisation syndicale à l'encontre de la commune

3- Demandes de subventions pour les projets futurs

Madame la maire rappelle aux membres du conseil le projet de rénovation énergétique et d'embellissement du bloc communal, à savoir : la mairie, l'école, la garderie et la salle polyvalente.

Elle les informe qu'elle a eu rendez-vous avec l'architecte Monsieur Jérémy LEMPEREUR de CAMBRAI. Lors de ce rendez-vous, Monsieur LEMPEREUR a effectué une visite des lieux. Il a d'ailleurs interpellé Madame la maire, sur les fenêtres de l'école (dans le couloir qui donne accès aux toilettes). Il lui a indiqué que ces dernières n'étaient pas aux normes. De plus, elle rappelle le problème de chauffage de la salle polyvalente ; un isotherme est tombé en panne et la salle polyvalente risque de se retrouver sans chauffage alors qu'elle est louée à de nombreuses reprises par les particuliers mais également les associations sportives et/ou culturelle, et est occupée surtout par les enfants du RPI lors de la cantine tous les midis.

Monsieur LEMPEREUR a créé une première proposition de projet. Madame la maire projette les plans au rétroprojecteur. L'idée est tout d'abord de refaire complètement la toiture des bâtiments, actuellement en amiante. Ensuite, d'embellir l'extérieur avec une modernisation (pour rappel ces derniers ont été construits par les Allemands). Monsieur LEMPEREUR propose de remplacer la voûte qui donne accès à la salle polyvalente, par de grandes vitres. Un escalier serait créé afin de donner accès à l'étage de la mairie. De ce fait, l'escalier existant dans le couloir de la mairie, serait supprimé (celui-ci n'étant pas aux normes). Concernant la salle polyvalente, les fenêtres donnant sur le parking de la mairie seront supprimées et remplacées par des baies vitrées. Un étage sera créé avec une salle qui pourra éventuellement servir aux réunions. Le chauffage de la salle polyvalente serait éventuellement un système de clim réversible et des panneaux solaires seraient installés sur l'ensemble des bâtiments. Au niveau de la mairie, l'escalier d'entrée de la mairie sera modifié et la fenêtre de l'étage remplacée.

Madame la maire informe les membres que ce projet peut faire l'objet de demandes de subventions auprès de l'état dans le cadre de :

- la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) dans la catégorie « Travaux de mise aux normes de sécurité, travaux de rénovation thermique et travaux participant à la transition écologique des constructions publiques, y compris les bâtiments à caractère sportif existants, ainsi que l'éclairage public situé en agglomération et lié à des problèmes de sécurité. (le taux de la subvention peut s'élever de 20 à 45%)
- la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), à condition que le montant total des aides publiques n'excède pas 80% et que la municipalité assure une participation financière de 20% de la dépense subventionnable.
- du Fonds vert qui est un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires. Il permet de compléter le financement de projets locaux favorisant la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie dans les territoires. L'axe « Renforcer la performance environnementale » permet de subventionner des investissements favorisant la décarbonation des énergies dont « la rénovation thermique des bâtiments publics, permettant d'engendrer au moins 40% d'économies d'énergie et de réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre »

Madame la maire précise que ces aides de l'Etat sont cumulables mais ne doivent pas dépasser le taux de 80%

global.

Ce projet peut également faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI dans le cadre du Fonds de concours

Enfin, auprès du Département dans le cadre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs énergie (ADVB énergie) qui est mis en place en 2023 afin de soutenir les communes face à la hausse des prix de l'énergie. Au sein du dispositif ADVB, une enveloppe de 2 millions est dédiée au soutien des projets liés à la sobriété énergétique et à la production d'énergies renouvelables. Les projets soutenus seront des projets liés à l'amélioration de la production d'énergie : installation d'une nouvelle chaudière, installation de panneaux solaires, pompe à chaleur... Le taux maximum de subvention est de 50%.

Pour finir, madame la maire informe les membres que des renseignements ont été pris auprès de la Caisse d'Allocations Familiales comme la salle polyvalente accueille les enfants du RPI tous les midis lors de la cantine mais également pour la garderie, cependant, la CAF ne subventionne que les mairies ayant une convention avec cette dernière dans le cadre d'Accueil de Loisirs par exemple, ce qui n'est pas le cas de NIERGNIES.

Après délibération, les membres du conseil décident à l'unanimité :

- d'approuver le projet
- de solliciter l'état dans le cadre de la DETR, la DSIL et le fonds vert à hauteur de 20% pour chaque dispositif (soit 60% d'aides de l'Etat)
- de solliciter le Département du Nord dans le cadre de l'ADVB Energie à hauteur de 20%
- d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution des dossiers de demandes de subventions.

A ce sujet, madame la maire ajoute que les dossiers de demande de subvention DETR et DSIL pouvaient être déposés jusqu'au 06 Février 2023. Les dossiers ont donc été ouverts et les pièces manquantes aux dossiers pourront être envoyées avant le 31/03/2023 pour la DETR et avant le 30/06/2023 pour la DSIL. Le dossier Fonds vert est à déposer sur la plateforme en ligne. Enfin, le dossier auprès du Département devra être déposé avant le 31/03/2023.

Concernant ce projet, Monsieur Frédéric HANOT, informe madame la maire que si les frais de l'architecte dépassent 40 000€ H.T. un marché devra être lancé pour recruter l'architecte.

4- Travaux

Madame la maire rappelle que les plans présentés lors de la dernière réunion de conseil municipal, il était convenu que Madame Martine LEBLANC modifie les plans d'implantation d'écluse. Elle présente les nouveaux plans aux membres et les informe qu'un courrier informatif accompagné des plans d'implantation des écluses a été envoyé aux habitants dont les habitations sont concernées par cette implantation. A savoir :

- Mr et Mme MARA, 54 Grand Rue
- Mr MACE Thibault, 56 Grand Rue (Copie à Mr MACE Philippe et Mme MACE Marie)
- Mr JOURNAUX, 56Bis Grand Rue
- Mr et Mme LEVEQUE, 61Bis Grand Rue
- Mr et Mme CUVILLER, 63 Grand Rue
- Mr et Mme BECQUET, au 65 Grand Rue
- Mr et Mme GERNEZ, 2 Grand Rue
- Mr et Mme LECORNET, 2C Grand Rue
- Mr et Mme LEGRAND, 2D Grand Rue
- Mme CONYNCK, 3 Grand Rue
- Mmes Brigitte et Céline DRUART, 5 Grand Rue
- Mr Vanesse, 28 rue du Château

-Mr et Mme CAMBAY, 30 rue du Château

Madame la maire ajoute qu'il n'y a pas eu d'observations à part Mr MACE Philippe qui a attiré l'attention sur la deuxième sortie de garage de Thibault MACE à prendre en compte (celle où se situe son portail) et Mr VANESSE rue du Château qui a informé de la présence d'une bouche à incendie.

De plus, elle informe que ses confrères maires lui ont conseillé de faire des écluses provisoires avant l'implantation définitive.

Monsieur Freddy SEGARD donne connaissance du devis d'EIFPAGE pour des écluses provisoires. Ce dernier s'élève à 4089€ T.T.C. Il convient de les recontacter afin d'obtenir du prêt de matériel gratuit.

- Concernant l'affaissement de la route Départementale, Grand Rue, il convient de renvoyer un courrier au Département pour sonder le trottoir et la chaussée.

- Monsieur SEGARD explique également que concernant les travaux de déminage sur la zone n°2, DEMINECTEC interviendra prochainement. Raymond LEGRAND doit également venir mettre la terre végétale.

A ce sujet, madame la maire informe les membres que le compromis de vente est valable jusqu'au 31 Mars 2023 et que lors du dépôt de permis d'aménager il y a deux mois de recours.

- Pour finir, Monsieur SEGARD informe que les travaux d'aménagement de parking à la micro-crèche débuteront fin février /début mars.

5- Questions diverses

☞ **Marjorie GOSSELET-CAMBRAI informe les membres que :**

- Florian DUBUS est en arrêt maladie depuis le 30 Janvier.

- le 22 Mars 2023, l'école de BAVAY interviendra Chemin derrière les Haies(Chantier école) afin de mettre en place les fascines sur 30m linéaires (fascines mortes sur 50 cm de hauteur) suite au problème d'inondation dû au changement de culture du champ. Une convention va être signée entre l'école et la mairie. Il convient de prévenir l'agriculteur.

- En décembre un incendie a eu lieu chez Mr et Mme VERDONCK, parents de Reyenne VERDONCK, scolarisée au RPI et habitant Grand Rue. Cet incendie qui s'est déclenché derrière le compteur électrique serait dû aux vibrations suite aux passages de poids lourds Grand Rue. Le CCAS a pris en charge une semaine de location airbnb.

- le calendrier 2023 a remporté un grand succès auprès des habitants

- il convient d'organiser une journée « Hauts de France propres » en mars (les 17, 18 ou 19). Les membres du conseil choisissent le samedi 18 Mars matin.

☞ **Freddy SEGARD** informe que deux bennes en apport volontaire ont été mises en place Chemin du Cheminet.

☞ **Bertrand NICOLAS** demande la date à laquelle débuteront les travaux de réfection de trottoirs Grand Rue.

Madame la maire l'informe que ces derniers débuteront courant mars et qu'un constat d'huissier doit être effectué avant.

☞ **Brigitte DENIMAL revient** sur la réunion qui a eu lieu dans les locaux de la CAC pour la présentation du projet d'aménagement sur le terrain communautaire à l'aérodrome.

Madame la maire confirme qu'il s'agit d'un magnifique projet et que c'est d'ailleurs pour cette raison que le projet de city stade est en stand-by pour le moment.

☞ **Luis FAZENDA** émet l'idée de créer un stop dans la rue de l'Eglise. En effet, beaucoup de véhicules ne font pas la priorité à droite (rue de la Fontaine).

☞ **Frédéric HANOT** interpelle les membres concernant la soirée années 80 qui doit avoir lieu le 1^{er} Avril. Il convient de réunir la commission des fêtes afin de discuter de l'organisation de cette soirée.

☞ **Damien VANESSE** émet l'idée de créer un stop rue du château (pour aller vers le contournement) car en effet, beaucoup de véhicules ne font pas la priorité du Chemin derrière les Haies et ces derniers roulent à une grande vitesse.

La Maire,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h05.

Marjorie GOSSELET-CAMBRAI